

marches-securises.fr

PUBLICATION

## ÉTABLISSEMENT



Régie Eau d'Azur (06)  
Crystal Palace  
369 / 371 Promenade des  
Anglais - CS 53135  
06203 Nice Cedex 3

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

## Section 1 : Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Régie Eau d'Azur (06)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 80263060800080

**Code postal / Ville :** 06203 Nice Cedex 3

**Groupement de commandes :** Non

## Section 2 : Communication

**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 2024-0003

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Service Achats, Marchés publics - Tél : +33 489982389 - Mail : [marchespublics@eaudazur.com](mailto:marchespublics@eaudazur.com)

## Section 3 : Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle : - Lettre de candidature (DC1) : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).
- Déclaration du candidat (DC2) : Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).
- Extrait KBIS : Extrait KBIS ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat.
- Pouvoirs : Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat, si le signataire n'est pas le représentant légal. Le candidat doit veiller à ce que les pouvoirs soient en cours de validité et qu'ils ne soient pas limités à un montant inférieur au maximum du contrat sur la durée totale. Par ailleurs, en cas de groupement solidaire d'entreprises, les pouvoirs relatifs à chaque membre du groupement ne doivent pas être limités à un montant inférieur au contrat sur la durée totale.
- Attestation d'assurance RCP : Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

**Capacité économique et financière :** Chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et celui concernant les travaux objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

**Capacités techniques et professionnelles :** - Certificat de qualification professionnelle :

FNTP 5223 : Remplacement de canalisations sans pression DN inférieur ou égal à 100mm ou équivalent

- Références Travaux :

Liste des travaux / attestations : Présentation d'une liste de références sur des prestations similaires à l'objet du marché, exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le maître d'ouvrage (avec un nom et un contact), le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Toutefois, la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** **Lundi 27 mai 2024 - 12:00**

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non

**Critères d'attribution :** Se référer au Règlement de la consultation

## **Section 4 : Identification du marché**

**Intitulé du marché :** Travaux de restructuration et comptage de l'adduction des réservoirs de Saint-Véran Commune de Cagnes-sur-Mer

**Classification CPV :** 45232100

**Type de marché :** Travaux

**Lieu principal d'exécution :** Commune de Cagnes-sur-Mer (06800)

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## **Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire :** Oui

Détails sur la visite : Se référer à l'article 2 du Règlement de la consultation

**Autres informations complémentaires :**

1) Retrait du DCE : Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, l'entité adjudicatrice met gratuitement à disposition le dossier de consultation par voie électronique jusqu'à la date limite de remise des offres par téléchargement sur le site : <https://www.marches-securises.fr>. Les modalités détaillées de retrait du DCE sont indiquées au Règlement de la consultation.

2) Conditions de remise des plis : Conformément aux articles R2132-3 et R2132-7 du Code de la commande publique, la transmission des candidatures et offres des entreprises se fera obligatoirement par voie dématérialisée. Les modalités de remise des plis sont détaillées au Règlement de la consultation.

3) Jugement des offres :

- Prix : 50%

- Valeur technique : 50%

Le détail de chacun des critères est porté au Règlement de la consultation.

4) Négociations : EAU d'AZUR se réserve la possibilité de négocier en une ou plusieurs phases avec l'ensemble des candidats. Les modalités de déroulement des négociations sont détaillées dans le Règlement de la consultation.

5) Attribution : Le marché sera attribué au candidat dont la proposition aura été jugée économiquement la plus avantageuse selon les critères de jugement des offres énoncés au règlement de la consultation.

6) Durée du marché et délais d'exécution: La durée minimale du marché est égale au cumul du délai de préparation et du délai d'exécution (détaillés au CCAP) et des éventuelles périodes de suspension ou prolongation de délais prescrites par ordre de service.

Au-delà de la stricte durée du marché, le titulaire demeure lié au Maître d'ouvrage dans le cadre de ses différentes obligations de garantie (détaillées au CCAP).

## **Date d'envoi du présent avis**

17 avril 2024